



Support action de formation conforme à l'art. L 6353-1 du code du travail et du décret relatif à qualité des formations professionnelles continues du 30 juin 2015

**Titre : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR LA VENTE AU DETAIL DES TABACS
MANUFACTURES**

Arrêté du 16 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 25 août 2010 relatif aux modalités de formation professionnelle initiale et continue pour la vente au détail des tabacs manufacturés

Domaine : DEBIT DE TABAC

Thème : Exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés

Formacode : 42007

Durée en heures et en jour : 1 jour / 07 heures

Modalité de la formation : Présentiel

Public cible :

Les gérants de débit de tabac dans les six mois précédant la date de renouvellement de leur contrat de gérance.

Nombre de personnes

min 5 stagiaires

Objectifs :

Permettre aux gérants de débits de tabac :

- de compléter les compétences spécifiques à leur charge d'emploi ;
- d'avoir une meilleure connaissance des nombreuses normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables ;
- Maîtriser le savoir-faire nécessaire à la gestion de leur commerce.

Programme :

I PRESENTATION DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ENCADRANT LA VENTE AU DETAIL DU TABAC

Les obligations du débitant de tabac

- Les obligations du contrat de gérance
- Conséquences en cas de manquement aux obligations disciplinaires, contractuelles, et en matière de santé publique, du

débitant

- Dispositifs d'accompagnement des buralistes pour la période 2018-2021
- La revente du tabac

La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme.

- Le contexte et les lois en vigueur

H&C CONSEIL

6 place de Regensburg 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 93 25 92 – Mail hconseil@wanadoo.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 83 63 03371 63 auprès de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Siret 429 249 949 00075 - S.A.R.L. au capital de 8000 Euros



- Historique législatif et l'apport des lois en matière de lutte contre le tabagisme
- Tabac et lois en France
- Les conditions de vente des produits du vapotage
- Le respect des règles de protection de la santé

Les modalités de rémunération des buralistes

- La rémunération de base pendant l'activité
- Le Droit de licence
- Les aides au buraliste
- La rente d'allocation viagère des débitants de tabac

II La gestion du fonds de commerce annexé au débit de tabac

Le fonds de commerce

Caractères du fonds de commerce

Contextualisation de l'exploitation du fonds : le fonds annexe au débit

Le cadre d'exploitation du fonds annexe

La propriété du fonds annexe

Exploitation en EIRL

Exploitation en SNC

La cession du fonds de commerce

Compromis de vente

La vente et la levée des garanties et paiement du prix

Les obligations de l'exploitant du fonds de commerce annexe

Outils de gestion comptable

Les outils de gestion de l'exploitant

Prérequis :

Être gérant buraliste

Modalités techniques, pédagogiques et d'encadrement :

Pédagogie active avec une alternance entre des apports théoriques et des exercices pratiques.

Formation interactive et prise en compte de la pratique professionnelle des participants. Exercices divers, simulations en relation avec des situations vécues, confrontation d'expérience.

Feedback sur les mises en situation avec le groupe et évaluation sur la restitution des apports de la formation (comparaison et analyse collective, prise de conscience de nouveaux acquis)

H&C CONSEIL

6 place de Regensburg 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 93 25 92 – Mail hconseil@wanadoo.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 83 63 03371 63 auprès de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Siret 429 249 949 00075 - S.A.R.L. au capital de 8000 Euros



Modalités d'évaluation des connaissances :

- Evaluation en cours de formation sur des cas pratiques
- Passation d'un test d'évaluation des connaissances (QCM) en fin de formation
- Remise de l'attestation de formation obligatoire conforme à la réglementation

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants

- Évaluation à chaud : fiche d'appréciation participant.
- Evaluation à froid afin de mesurer l'utilisation de la formation dans l'environnement de travail.

Formateur :

Professionnel confirmé dans l'exercice de ses fonctions :

- compétences pédagogiques à mettre en œuvre les formations.
- Expertise technique des thèmes enseignés

Lieux de formation : 6 place de Regensburg 63000 CLERMONT FERRAND

Date(s): 05/02/2020

Tarif en euros HT en coût jour stagiaire : 399 € TTC soit 332.50 € HT

H&C CONSEIL

6 place de Regensburg 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 93 25 92 – Mail hconseil@wanadoo.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 83 63 03371 63 auprès de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Siret 429 249 949 00075 - S.A.R.L. au capital de 8000 Euros